



PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 29 mars 2024 – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 29 mars 2024.

- Le prix de l'essence ordinaire diminuera de 4,0 cents le litre.
- Le prix de l'essence super diminuera de 3,0 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 4,0 cents le litre.
- Le prix du diesel diminuera de 4,0 cents le litre.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 165,7 et 166,9 cents le litre, celui de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 178,6 et 179,7 cents le litre et celui du diesel se situera entre 187,3 et 188,5 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 137,6 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 5 avril 2024.

La Commission souhaite rappeler aux consommateurs de l'Île que les taux de la redevance fédérale sur les combustibles augmenteront le 1^{er} avril 2024. Le calendrier des changements de taux par produit se trouve ci-dessous. Le mazout de chauffage est exempté et ne sera pas assujéti à des ajustements le 1^{er} avril.

Produit	Existant	Du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	Différence
Essence	0,1431	0,1761	+0,033
Diesel	0,1738	0,2139	+0,0401
Propane	0,1006	0,1238	+0,0232

Pour plus d'information, on peut consulter les : [Taux de la redevance sur les combustibles - Canada.ca](#)